

1700 Fribourg

Les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
**le lundi 27 mai 2019 à 15h00**  
au Victoria-Jungfrau Grand Hotel & Spa, Höhweg 41, 3800 Interlaken

#### ORDRE DU JOUR

##### **1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes consolidés pour l'exercice 2018, rapports de l'organe de révision**

*Proposition:* Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés pour l'exercice 2018.

##### **2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération pour l'exercice 2018**

*Proposition:* Acceptation du Rapport de rémunération pour l'exercice 2018 (vote consultatif).

##### **3. Emploi du bénéfice résultant du bilan et distribution de réserves issues d'apport en capital**

###### **3.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan**

*Proposition:* Attribution de CHF 15'635'207 à la réserve générale (soit CHF 2'026'000 correspondant à une attribution légale de 5% plus une attribution volontaire de CHF 13'609'207), et report du solde du bénéfice résultant du bilan de CHF 24'885'460.

###### **3.2. Distribution de réserves issues d'apport en capital**

*Proposition:* Distribution de CHF 1.10 par action à la date du 29 mai 2019, payable le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Cette distribution sera effectuée au moyen de la réserve issue d'apport en capital, laquelle sera dissoute à cet effet du montant nécessaire à cette distribution. Les actions propres à la date de la distribution ne donnent pas droit à distribution.

###### **3.3. Distribution conditionnelle de réserves issues d'apport en capital**

*Proposition:* Distribution d'un montant additionnel de CHF 3.80 par action, effectuée au moyen de la réserve issue d'apport en capital, laquelle sera dissoute à cet effet du montant nécessaire à cette distribution. Les actions propres à la date de la distribution ne donnent pas droit à distribution. Cette distribution est soumise à la **condition** que la société ait conclu et exécuté d'ici au 30 septembre 2019 au plus tard la vente d'actions d'Infracore SA ayant pour conséquence que la société détient après l'exécution de cette vente moins de 50% du capital-actions et des droits de vote d'Infracore SA. La réalisation de la condition sera vérifiée et communiquée immédiatement par le conseil d'administration. Cette distribution n'aura lieu que si la condition est réalisée, et interviendra le 10<sup>ème</sup> jour de bourse suivant la communication par le conseil d'administration de la réalisation de la condition ou à la date qui sera fixée dans cette communication.

##### **4. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale**

*Proposition:* Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2018.

##### **5. Elections des membres et du Président du Conseil d'administration**

*Proposition:* Réélections individuelles de M. Christian Wenger comme membre et Président du Conseil d'administration et de MM. Raymond Loretan, Antoine Hubert, Michel Reybier, Antoine Kohler et Cédric A. George comme membres du Conseil d'administration pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### **6. Elections des membres du Comité de Nomination et de Rémunération**

*Proposition:* Réélections individuelles de MM. Cédric A. George et Antoine Kohler comme membres du Comité de Nomination et de Rémunération pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. S'il est réélu, M. Cédric A. George sera nommé Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

##### **7. Election de l'organe de révision**

*Proposition:* Réélection de Berney Associés Audit SA, Rue du Nant 8, 1207 Genève en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2019.

##### **8. Election du Représentant indépendant**

*Proposition:* Réélection de Me Jacques-Daniel Noverraz (c/o Etude DBC & Notaires – Chemin de Chantavril 3a – CH-1260 Nyon) comme Représentant indépendant pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### **9. Division des actions et réduction de la valeur nominale**

*Proposition:* Division de chaque action d'une valeur nominale de CHF 5 en 5 actions d'une valeur nominale de CHF 1, et modification de l'article 5 des statuts en conséquence comme suit (modifications soulignées):

###### **Article 5 – Montant nominal – Division – Libération**

(1) Le capital-actions est fixé à la somme de CHF 78'591'035.-- (septante-huit millions cinq cent nonante et un mille trente-cinq francs).

(2) Il est divisé en ~~quinze millions sept cent dix-huit mille deux cent sept~~ septante-huit millions cinq cent nonante et un mille trente-cinq (15'718'207 78'591'035) actions nominatives d'une valeur nominale de ~~cinq un~~ un francs (CHF ~~5.--~~ 1) chacune, entièrement libérées.

Les **articles 10** (Capital autorisé), **10 bis** (Capital conditionnel) et **10ter** (Capital conditionnel) sont également ajustés en conséquence.

##### **10. Prolongation et augmentation du capital autorisé**

*Proposition:* Modification de l'article 10 des statuts relatif au capital autorisé afin d'augmenter le capital autorisé existant et de prolonger le délai, comme suit (modifications soulignées):

###### **Article 10 – Capital autorisé**

Le conseil d'administration est autorisé jusqu'au ~~12 juin 2019~~ 26 mai 2021 d'augmenter le capital-actions d'un montant maximum de ~~CHF 37'800'000~~ CHF 39'295'000 par l'émission d'un maximum de ~~37'800'000~~ 39'295'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune, entièrement libérées. Le conseil d'administration est également autorisé d'augmenter le capital-actions en application de la présente disposition durant une offre publique d'acquisition, soit en particulier de la publication d'une offre à la publication de son résultat. (*paragraphes 2, 3 et 4 inchangés*).

##### **11. Augmentation du capital conditionnel**

*Proposition:* Modification de l'article 10 bis des statuts relatif au capital conditionnel afin d'augmenter le montant du capital conditionnel dédié à l'exercice de droits de conversion par les créanciers d'emprunts convertibles, comme suit (modifications soulignées):

###### **Article 10 bis – Capital conditionnel**

Le capital-actions de la Société sera augmenté d'un montant maximum de ~~CHF 25'000'000~~ CHF 34'210'000, par l'émission d'un maximum de ~~25'000'000~~ 34'210'000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 1 chacune, entièrement libérées par l'exercice de droits de conversion par les créanciers d'emprunts convertibles. (*paragraphes 2 et 3 inchangés*).

##### **12. Suppression des articles 5ter, 5 quater et 5 quinquies des statuts concernant des clauses d'apport en nature ou de reprise de bien**

*Proposition:* Suppression des articles 5ter, 5 quater et 5 quinquies des statuts concernant des clauses d'apport en nature ou de reprise de bien datant de plus de 10 ans.

##### **13. Rémunération du Conseil d'administration**

*Proposition:* Approbation, de manière prospective, pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à l'Assemblée générale ordinaire 2020, d'une rémunération totale maximale pour les membres du Conseil d'administration de CHF 1'250'000, y compris les charges sociales.

#### **14. Rémunération de la Direction générale**

*Proposition:* Approbation, de manière rétrospective pour l'exercice 2018, d'une rémunération totale maximale pour les deux membres de la Direction générale de la société de CHF 1'310'834, y compris les charges sociales.

#### **Droits de vote**

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 16 mai 2019 pourront exercer leur droit de vote. Le registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera inscrit du 17 mai 2019 (inclus) au 27 mai 2019 (inclus). Les actions transférées durant cette période ne disposeront pas du droit de vote.

#### **Cartes d'entrée**

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 3 mai 2019 recevront automatiquement une invitation à l'Assemblée générale par la poste. Ils peuvent commander une carte d'entrée pour eux-mêmes ou pour un représentant individuel au moyen du Bulletin-réponse joint à l'invitation, lequel doit être renvoyé à Computershare Schweiz AG jusqu'au 16 mai 2019 en utilisant l'enveloppe dédiée. Les actionnaires inscrits au registre des actions entre le 6 et le 16 mai 2019 recevront l'invitation à l'Assemblée générale dès leur inscription au registre des actions. Seuls les actionnaires ou leurs représentants dûment autorisés en possession d'une carte d'entrée pourront assister à l'Assemblée générale.

#### **Procuration au Représentant indépendant**

Si vous souhaitez que vos droits de vote soient exercés par le Représentant indépendant, Me Jacques-Daniel Noverraz, Etude DBC & Notaires, Chemin de Chantavril 3a, 1260 Nyon, veuillez utiliser le Bulletin-réponse en précisant vos instructions de vote au verso et le renvoyer à Computershare Schweiz AG jusqu'au 16 mai 2019 en utilisant l'enveloppe dédiée.

#### **Inscription par voie électronique**

Vous avez la possibilité de commander une carte d'entrée pour vous-même ou pour un représentant individuel ou de donner des instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique, en accédant à la plateforme électronique des actionnaires <https://ip.computershare.ch/aevis>. Les identifiants de connexion sont annexés au Bulletin-réponse.

#### **Documentation**

Le Rapport annuel 2018, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2018, le Rapport de rémunération (pages 47 à 53 du Rapport annuel 2018), ainsi que les rapports de l'Organe de révision peuvent être consultés au siège de la société, rue Georges-Jordil 4 à 1700 Fribourg ainsi que sur le site [www.aevis.com](http://www.aevis.com). Chaque actionnaire peut en outre demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé par la poste. Toute correspondance concernant l'Assemblée générale ordinaire doit être adressée au siège de la Société, rue Georges-Jordil 4 à 1700 Fribourg, à l'attention de Séverine Van der Schueren, CAO ([svanderschueren@aevis.com](mailto:svanderschueren@aevis.com)).

AEVIS VICTORIA SA, le Conseil d'administration  
Fribourg, le 6 mai 2019